



Comité d'Établissement extraordinaire du 6 septembre 2017

Activité partielle

La Direction a convoqué les organisations syndicales pour les informer et les consulter sur la mise en place d'une activité partielle sur le dernier trimestre 2017.

Sur les 4 derniers mois, nous avons 12804 moteurs à produire pour une capacité productive de 15080, ce qui nécessite la mise en place d'une période d'activité partielle qui sera adressée à la DIRECCTE pour les jours suivants :

- Semaine 44 : 30 & 31 octobre – 2 & 3 novembre
- Semaine 48 : 27 – 28 – 29 – 30 novembre & 1^{er} décembre
- Semaine 51 : 20 - 21 - 22 décembre

La Direction essaiera de réduire le nombre de jours chômés grâce aux actions suivantes :

- Le secteur Culasses travaille la semaine 44
- La cellule COP n'est pas concernée par les 11 jours d'activité partielle
- Etude de faisabilité d'une nouvelle commande pour la Chine qui aurait un impact sur les secteurs blocs et arbres à cames sur la semaine 44 et peut-être la semaine 48
- Anticipation des travaux de maintenance prévus semaine 52
- Programmation de maintenance préventive
- Arrêt des contrats intérimaires
- Heures supplémentaires uniquement sur demande motivée puis acceptée par le Directeur
- Organisation de formations
- Présence des alternants si leur maître d'apprentissage est présent
- Acceptation de toutes les demandes de congés acceptées sur ces périodes.

Le SNI-UNSA demande de programmer des formations pour développer la polyvalence pendant les périodes de production afin de réduire le nombre de jours d'activité partielle.

Nous constatons tout de même une certaine saisonnalité dans la programmation des jours de chômage qui démontre une perte d'autonomie au niveau de la gestion locale de l'établissement vis-à-vis de nos clients.

Pour autant, le SNI-UNSA est favorable aux mesures mises en place pour réduire l'activité partielle.